

Image not found or type unknown



Confidentialité des Réunions Parti Politique

Par **Chihebinho**, le **19/05/2011** à **19:32**

Bonjour,

S'il vous plaît, je voudrais savoir en tant qu'adhérent à un parti politique si j'ai droit de fermer des portes au sein du parti soit-disant qu'il s'agit d'une réunion confidentielle ou si **tous les adhérents** du parti ont le droit d'accès à toute réunion annoncée ou pas dans le local du parti et les réunions annoncées et officielles à l'extérieur du local du parti.

Merci d'avance :)